



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## produits minéraux non métalliques

Question écrite n° 56939

### Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les craintes ressenties par les producteurs de ciment du Nord-Pas-de-Calais à la suite de la conclusion d'un contrat d'importation de 200 000 à 300 000 tonnes de ciment d'origine asiatique entre la société « Vrac du Nord » et le Port autonome de Dunkerque. Ce ciment arriverait à Dunkerque à environ 35 dollars la tonne, à un prix inférieur aux coûts de revient des cimenteries les plus proches, soumises quant à elles, aux contraintes du marché, en matière sociale et environnementale notamment. Les Ciments d'Origny disposent de deux usines dans le Pas-de-Calais, à moins de 70 kilomètres de Dunkerque, à Lumbres et à Dannes. Plus de la moitié du ciment produit par ces deux usines est vendu dans la région Nord-Pas-de-Calais, où Ciments d'Origny a une part de marché de 55 % environ. Le groupe Origny est fortement impliqué dans l'économie de la région Nord-Pas-de-Calais. Les usines recyclent par exemple 35 000 tonnes de déchets industriels constitués par les boues ferreuses d'Usinor Dunkerque et sont sollicitées pour brûler les farines et graisses animales. Les usines disposent sur le port de Boulogne d'un terminal d'exportation. Leur activité cimentière est également fortement intégrée en aval avec un réseau de 13 centrales à béton dans le Nord-Pas-de-Calais, alimenté en partie par 150 KT de granulats marins transitant par le port de Dunkerque. Leur approvisionnement en coke de pétrole entre également à hauteur de 100 KT par an par le port de Dunkerque. Il lui demande si le Gouvernement n'estime pas dommageable de privilégier ainsi un projet mineur en termes de création d'emplois et de trafic additionnel sur le port de Dunkerque, lui-même en développement de 16 % en 2000 avec 45 MT de trafic, au détriment d'un site industriel, fortement contributeur à l'économie régionale en termes d'emplois directs et indirects, de taxes locales, de traitement de déchets et de trafics portuaires.

### Texte de la réponse

Les pouvoirs publics, soucieux de défendre l'activité des sites industriels, sont bien conscients de l'importance de ce dossier. Cette importance tient à la fois au nombre des salariés employés dans les cimenteries, à celui des très nombreux emplois indirects induits, à l'impact économique de ces usines sur leurs territoires d'accueil et à la nécessité pour notre filière du bâtiment et des travaux publics de disposer de produits fiables. L'actualité récente a encore accru cette importance étant donné le rôle que l'industrie cimentière est appelée à jouer dans l'élimination des farines et des graisses animales. Face aux mesures qui pourraient peser sur cette industrie, les pouvoirs publics sont en premier lieu conscients de la nécessité d'éviter d'accueillir toute opération d'importance déloyale qui serait pratiquée à des prix de « dumping ». Nos réglementations en matière de droit du travail, de transport maritime, de manutention et, le cas échéant, d'installations classées pour la protection de l'environnement doivent être strictement respectées. Les pouvoirs publics veillent également à ce que la référence aux normes françaises dans les cahiers des charges des marchés publics, prescrite par la réglementation, ne fasse pas défaut. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat à l'industrie ont donc demandé à leurs services d'examiner tous les aspects de ce dossier avec le plus grand soin.

## Données clés

**Auteur** : [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 56939

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 janvier 2001, page 397

**Réponse publiée le** : 16 juillet 2001, page 4120